

JUSTICE. Il avait frappé une policière à l'aide d'un manche à balai à Montoir

Le conducteur condamné à 15 mois de prison

Il avait refusé de s'arrêter à un contrôle routier. Le prévenu a expliqué son acte par un problème avec la police.

Sur banc des accusés, cet homme de 35 ans n'a guère d'autre explication qu'une « *difficulté avec la police* », dicit son avocat, pour expliquer son acte.

Le soir du 26 janvier, il refuse de s'arrêter lors d'un banal contrôle routier à Saint-Nazaire. Il prend la fuite au volant de sa camionnette sans permis, avec à bord son fils de six ans. Direction le terrain des gens du voyage de Montoir-de-Bretagne où il vit avec sa famille. Lorsque la policière tente de l'interpeller, il lui assène un coup de manche à balai « *un peu métallique* » avant de fuir. C'est l'aumônier qui l'avait convaincu de se rendre. Ce coup violent vaudra à la fonctionnaire 15 jours d'arrêt.

« *Pourquoi vous ne vous arrêtez pas ?* », interroge le président du tribunal. « *J'en ai marre de les voir* », répond le prévenu également poursuivi pour des menaces à l'aide d'un pied-de-biche sur un agent municipal de Trignac, début janvier.



Me Lambert, avocat de la policière partie civile. Photo archives PO

L'homme, qui n'a jamais travaillé et ne sait ni lire ni écrire, totalise sept condamnations depuis 2005, dont une peine de quinze mois pour un délit de fuite en 2009 qui avait obligé les policiers de la Bac à faire usage de leur arme.

« *On ne va pas reprocher aux policiers de faire leur travail, c'est le monde à l'envers* », rétorque Me Lambert, avocat de la policière. La vice-procureure Joëlle Bonhaert parle d'un « *mépris total aux injonctions* ». Pour la défense, « *il y a un contexte étouffant,*

fait de vieilles rancunes », dit Me Huriet en plaidant l'aménagement de peine.

Le tribunal ne l'a pas entendu en condamnant le prévenu à 15 mois de prison ferme et son maintien en détention.

ND